

## COMPTE RENDU DU 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 3 septembre 2019, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Nicolas MAUPETIT, Marie-Jeanne BENOIT, Jean-Pierre TRICOIRE, Michel PETIT, Michel BIRONNEAU, Patrick DESLANDES, Joël BONNAUD, Patrick DOUILLARD, Claude MORIN, Vital LEMASSON, Catherine ARNAUDEAU, Laure BLUTEAU, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Adrien SAIZ, Hélène TURCAUD.

SECRÉTAIRE : Vital LEMASSON

ABSENTS EXCUSÉS : Joseph BONNEAU, Chrystèle LEBRUN, Fabien LEROY, Claude ALBERT, Priscilla CHEVRIER.

Joseph BONNEAU ayant donné pouvoir à Jean-Pierre TRICOIRE.  
Chrystèle LEBRUN ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT.  
Claude ALBERT ayant donné pouvoir à Patrick DESLANDES.  
Priscilla CHEVRIER ayant donné pouvoir à Hélène TURCAUD.

---

### A – Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire

#### 1. **Droit de préemption**

Le Conseil est informé des dossiers déposés depuis le 9 juillet 2019 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 63 rue de la République, Section AE n°291,
- Terrain situé 1 allée de la Réserve, Section AC n° 276
- Terrain situé 15 rue du Coteau Vert, Section ZB n° 284,
- Terrain situé 19 rue Traversière, Section AH n° 269,
- Terrain situé 10 rue du Grenouillet, Section AC n° 224,
- Terrain situé 15 avenue du Général de Gaulle, Section AI n° 8 et 475
- Terrain situé 36 avenue du Général de Gaulle, Section AI n° 103-452-453 et 454,
- Terrain situé 19 rue du Docteur Epron, Section AD n° 123 et 127,
- Terrain situé 8 rue de Beauregard, Section AH n° 26,
- Terrain situé 7 rue de Beauregard, Section AE n° 466-468-469 et 470,
- Terrain situé 3 rue du Chemin Bas, Section AI n° 380,
- Terrain situé 13 et 15 rue des Marronniers, Section AE n° 283-284-285-286-287-288 et 289,
- Terrain situé 3 rue de Beauregard, Section AE n° 123,
- Terrain situé 5 rue de la Fontaine du Bois, Section AE n° 106 et 109
- Terrain situé 26 rue Saint Jean, Section AD n° 200,
- Terrain situé 15 rue de la Gare, Section AI n° 211,
- Terrain situé 5 avenue du Général Becker, Section ZB n° 180,

## 2. Finances

Décisions prises depuis le 9 juillet 2019 :

- De mandater la société RESTORIA - 12 rue Georges Mandel – 49009 ANGERS pour le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide avec mise à disposition de personnel pour le restaurant scolaire.
- D'attribuer les marchés de travaux pour la réhabilitation du bâtiment 7 rue Saint Jean en Bistrot comme suit :

N° lots	LOTS	CANDIDAT	Offre des entreprises HT
1	Désamiantage	Amiante Déconstruction Services – La Chaize le Vicomte	5 849.00 €
2	Gros-Œuvre, couverture tuiles, zinguerie	SARL TURCAUD – La Châtaigneraie	54 012.14 €
3	Charpente, menuiseries extérieures et intérieures	SARL RENAULT et Fils – La Châtaigneraie	58 377.93 € avec l'option
4	Plâtrerie, isolation	SARL RENAULT et Fils – La Châtaigneraie	20 237.26 €
5	Carrelage, faïence	SARL KLEIN-DUCEPT - Cheffois	8 112.73 €
6	Faux plafond	SARL TECHNI Plafonds - Mortagne	1 674.61 €
7	Peinture, sol collé	SARL Claude Bétard Peinture – La Châtaigneraie	5 131.42 €
8	Electricité	SARL BOUTET Entreprise - Antigny	11 424.58 €
9	Plomberie sanitaire	SARL BOUTET Entreprise - Antigny	6 849.12 €
10	Chauffage ventilation	SARL BOUTET Entreprise - Antigny	17 987.27 €
11	Equipements de cuisine	SARL MECA – Fontenay le Comte	18 578.13 €
		TOTAL	208 234.19 €

## B – FINANCES

### 1. Décisions Modificatives :

#### ❖ N° 3 Budget principal

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** de modifier les prévisions budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous.

## 2. Contrat Vendée Territoire :

### ❖ Avenant

Le conseil à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au Contrat Vendée Territoire du Pays de La Châtaigneraie, joint en annexe, à intervenir entre le Département de la Vendée, la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et l'ensemble des communes membres de cette dernière ;
- **AUTORISE** le Maire à le signer et à prendre tous actes y afférant,

### ❖ Subvention Voirie

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'approuver** le projet d'aménagement de la rue de la Gare
- **De demander** au Conseil Départemental une subvention, comme prévu dans le Contrat Vendée Territoire, d'un montant de 16 860.00 €, pour un montant prévisionnel d'aménagement d'au moins 33 720.00 €
- **D'autoriser** le Maire, ou son représentant, à prendre et à signer l'ensemble des actes y afférant.

## 3. Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

**Article 1 : RODP** – au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz - décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 - sur la base des éléments de calculs suivants :

$$\text{Formule de calcul} = (0.035 \text{ €} \times L + 100) \times \text{TR}$$

. L est la longueur exprimée en mètre des canalisations de distribution de gaz naturel sous domaine public communal au 31 décembre de l'année précédente.

. TR est le taux de revalorisation de la RODP tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie depuis la parution du décret du 25 avril 2007

**Article 2 : ROPDP** – au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz – décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 - sur la base des éléments de calculs suivants :

$$\text{Formule de calcul} = 0,35 \text{ €} \times L \times \text{TR}'$$

. L est la longueur exprimée en mètre des canalisations construites ou renouvelées sur domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-61522B : Entretien et réparations autres bâtiments	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
R-1322-070 : Bistrot des Halles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
R-1328-070 : Bistrot des Halles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>
D-2031-033 : Réserves foncières	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2113-060 : AIRE DE LA GARE	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2131B-070 : Bistrot des Halles	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2131B-198 : ACCESSIBILITE	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-093 : 093A VOIRIE GENERALE	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>100 000,00 €</b>		<b>100 000,00 €</b>

### ❖ N° 1 Assainissement

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** de modifier les prévisions budgétaires conformément aux tableaux ci-dessus.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
D-2150-87 : RESEAU ASSAINISSEMENT	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>20 000,00 €</b>		<b>20 000,00 €</b>

. TR est le taux de revalorisation de la RODP 2019

**Article 3** : Que ce montant soit revalorisé chaque année :

- Sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
- Par application de l'index ingénierie mesuré au cours de douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

#### **4. Accueil périscolaire : transport du mercredi vers l'accueil de loisirs**

Le Conseil à l'unanimité, **FIXE** le tarif pour le transport du mercredi midi vers l'accueil de loisirs de La Tardière à 2 € par enfant et par trajet à compter du 4/09/2019.

#### **5. Ecole privée : contrat d'association**

Le Conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** de verser à l'OGEC de l'école Sainte-Marie pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019 la somme de seize mille sept cent quarante euros et vingt-sept centimes (16 740.27 €) conformément au contrat d'association en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

### **D – TRAVAUX-BATIMENTS**

#### **1. Marchés :**

##### **❖ Aménagement de la rue de la Gare**

Le conseil à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir la société COLAS Centre Ouest de Fontenay le Comte pour un montant de 439 835.00 € HT pour le marché de travaux rue de la Gare.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces du marché.

##### **❖ Aménagement de l'espace de la Gare**

Le conseil à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir les entreprises ci-dessous pour les marchés de travaux pour l'Aménagement de l'espace de la Gare.

Lot(s)	Désignation	Candidat	Offre des entreprises en H.T.
LOT 1	VOIRIE RESEAUX DIVERS ET BÂTIMENTS PREFABRIQUES	COLAS CENTRE OUEST	355 653.30 €
LOT 2	JEUX, CITY STADE	CAJEV	67 000.00 €
LOT 3	PLANTATIONS ET MOBILIER URBAIN	CAJEV	101 000.00 €
LOT 4	JEUX ET MOBILIERS LUDIQUES	CAJEV	90 000.00 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces du marché.

## **E – DIVERS**

- **Représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration d'Atout Linge**

Le Conseil à l'unanimité,

**DECIDE** que la commune sera représentée au sein de l'association Atout Linge par :

- Monsieur Michel BIRONNEAU, titulaire
- Madame Marie-Jeanne BENOIT, suppléante

- **Dispositif « Préférence commerce » 2020-2021**

Le conseil à l'unanimité :

- **Décide** d'apporter son soutien financier pour le millésime 2020-2021 au profit des candidats inscrits au dispositif « Préférence Commerce » organisé par la CCIV,
- Cette aide interviendra à hauteur de 50% du montant des frais d'inscription,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

- **Charte « Les Collectivités territoriales s'engagent pour la sécurité routière en Vendée »**

Le conseil à 20 voix pour et 1 abstention :

- **Décide** de signer la charte « Les collectivités territoriales s'engagent pour la sécurité routière en Vendée »,
- **Nomme** Nicolas MAUPETIT comme référent sécurité routière,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

- **Communauté de Communes : Convention de mise à disposition de véhicule**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention portant règlement de mise à disposition de matériels entre la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et ses Communes membres, tel que présentée en annexe n° 1 de la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à demander à la Communauté de communes la mise à disposition de matériels, prévus au règlement susvisé ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Nicolas MAUPETIT  
Maire

